



Dossier d'inscription

Nouveau Licencié Rugby - Santé

1. Informations Générales

Nom du club de rugby : Rugby Maxilly Pays d'Evian

Adresse : 167 Chem. du Pré de la Fin, 74500 Maxilly-sur-Léman, France

Courriel : bureau@rugby-maxilly.fr

2. Informations du Joueur

Nom :

Adresse :

Prénom :

Code postal :

Date de naissance :

Ville :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Téléphone du joueur :

Courriel du joueur :

Numéro de sécurité sociale :

Quel courriel souhaitez-vous utiliser pour la licence ?

Le club communique via l'application Sport Easy. C'est une plateforme en ligne et une application mobile destinée à la gestion d'équipes sportives et à la facilitation de la communication entre les membres d'un club, les joueurs, les entraîneurs, et les parents. Rendez-vous au club house pour rejoindre votre équipe.

Quel courriel souhaitez-vous utiliser pour les communications entre le club et vous ?

3. Informations médicales

Allergies :

Mal des transports : Oui Non

Personne à contacter en cas d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence :

Nom et contact du médecin traitant :



Dossier d'inscription

Nouveau Licencié Rugby - Santé

4. Equipement à fournir

- | | |
|--|--|
| 1 paire de chaussure à crampons | |
| 1 protège dent pour les tournois | |
| 1 maillot assez résistant pour les entrainements | |
| 1 gourde d'eau | |
| Des vêtements thermiques et de rechanges pour les mois d'hiver | |
| 1 K-way en cas de pluie | |

5. Jours et horaires des entrainements

Pour le Rugby à 5	Mardi de 19h00 à 20h30
-------------------	------------------------

6. Personnes à contacter

Pour le Rugby à 5	MARTIN Maxime – Entraîneur et responsable Rugby à 5
-------------------	---

7. Documents Requis

Photocopie de la carte d'identité ou passeport du joueur	<input type="checkbox"/>
Certificat médical d'aptitude à la pratique du rugby (datant de moins de 3 mois) En pièce jointe.	<input type="checkbox"/>
Une photo d'identité récente	<input type="checkbox"/>
Règlement de la cotisation annuelle : À régler par chèque à l'ordre de Rugby Maxilly Pays d'Evian, par virement ou espèces,	<input type="checkbox"/>
Signature du règlement	<input type="checkbox"/>
Signature de la charte du joueur	<input type="checkbox"/>
Document de dotations dument complété. En pièce jointe.	<input type="checkbox"/>



Dossier d'inscription

Nouveau Licencié Rugby - Santé

Autorisation médicale et droit à l'image

Autorisation Médicale en Cas d'Urgence

En cas d'accident ou d'urgence médicale, j'autorise les responsables du club à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer ma sécurité et mon bien-être, y compris le transport à l'hôpital le plus proche et le traitement médical d'urgence approprié.

Droit à l'Image

J'autorise l'utilisation des images et vidéos de ma personne dans le cadre des activités du club, y compris sur les supports de communication du club (site web, réseaux sociaux, brochures).

Autorisation accordée : Oui Non

Autorisation d'exploitation des données personnelles (CNIL)

Je suis informé que les informations recueillies dans ce dossier d'inscription font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative des activités du club Rugby Maxilly Pays d'Evian. Ces données seront utilisées uniquement pour les finalités suivantes :

- Gestion des inscriptions et suivi des adhérents
- Communication d'informations concernant le club et ses activités
- Organisation des événements, des compétitions et des déplacements
- Statistiques internes

Les données collectées ne seront en aucun cas transmises à des tiers non autorisés. Je soussigné autorise le club de Rugby Maxilly Pays d'Evian à collecter et traiter mes données personnelles de notre enfant pour les finalités mentionnées ci-dessus.

Engagement et Responsabilité

Je comprends les risques associés à la pratique du rugby et m'engage à respecter les règles et les consignes de sécurité fournies par le club. Je reconnais que le club ne peut être tenu responsable des blessures ou des accidents survenant dans le cadre des activités normales du club.

Date :

Signature :



Dossier d'inscription

Nouveau Licencié Rugby - Santé

Règlement intérieur du club de rugby :

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser les règles de fonctionnement et les modalités de pratique au sein du Rugby Maxilly Pays d'Evian comprenant une école de rugby et une équipe de Rugby à 5. Il est complémentaire aux statuts du club.

Article 1 : Adhésion au Club

1.1. Conditions d'adhésion

Pour adhérer au Club de Rugby Maxilly Pays d'Evian, chaque membre doit : Remplir un formulaire d'adhésion.

S'acquitter de la cotisation annuelle fixée par le bureau directeur.

Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du rugby. Respecter les statuts et le présent règlement intérieur.

1.2. Catégories de membres

Le club comprend les catégories de membres suivantes :

Joueurs : Licenciés de l'école de rugby, de l'équipe de Rugby à 5 et des autres équipes. Dirigeants : Membres du bureau Directeur.

Entraîneurs et Éducateurs : Personnes en charge de l'encadrement sportif. Bénévoles : Personnes participant à la vie du club sans être nécessairement licenciées.

Article 2 : Cotisations

2.1. Montant

Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par le bureau directeur. Il peut varier selon les catégories de membres et les activités pratiquées.

2.2. Modalités de Paiement

Les cotisations doivent être réglées en début de saison sportive. Des facilités de paiement peuvent être accordées sur demande et après accord du trésorier.

Article 3 : Fonctionnement de l'Équipe de Rugby à 5

L'équipe de Rugby à 5 fait partie intégrante du club de Rugby Maxilly Pays d'Evian.

3.1. Objectifs

L'équipe de Rugby à 5 a pour objectifs :

De permettre la pratique du rugby dans un format sans contact, accessible à tous.

De favoriser la convivialité, la santé et le bien-être des participants.

De participer à des compétitions locales, régionales et nationales de Rugby à 5.

3.2. Entraînements

Les entraînements ont lieu aux jours et heures fixés par les entraîneurs en début de saison. La présence régulière est fortement encouragée.

3.3. Participation aux Compétitions

Les joueurs doivent être disponibles pour les compétitions et matches amicaux. En cas d'indisponibilité, il est impératif de prévenir les entraîneurs le plus tôt possible.

3.4. Respect des Règles

Les joueurs doivent respecter les règles spécifiques du Rugby à 5, ainsi que les décisions des arbitres et des entraîneurs. Le fair-play et l'esprit sportif sont essentiels.



Dossier d'inscription

Nouveau Licencié Rugby - Santé

Article 4 : Règles de Vie du Club

4.1. Comportement

Tous les membres du club doivent adopter un comportement exemplaire, respectueux et conforme aux valeurs du rugby. Toute forme de violence, d'insulte ou de discrimination est strictement interdite.

4.2. Utilisation des Installations

Les installations sportives doivent être utilisées de manière responsable. Les membres doivent veiller à leur propreté et à leur bon état.

4.3. Respect des Horaires

Les membres doivent respecter les horaires des entraînements et des matchs. La ponctualité est de rigueur.

4.4. Tenue Sportive

Les joueurs doivent porter une tenue sportive appropriée lors des entraînements et des matchs. Le port de protections adaptées (tenue de match et protège dents, etc.) est obligatoire.

Article 5 : Modifications du Règlement Intérieur

5.1. Propositions de Modifications

Toute proposition de modification du règlement intérieur doit être adressée par écrit au président. Elle sera examinée par le comité directeur et soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

5.2. Adoption

Les modifications sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés lors de l'assemblée générale.

Article 6 : Dispositions Diverses

6.1. Assurance

Le club souscrit une assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble de ses membres. Les joueurs doivent également souscrire une assurance individuelle accident.

6.2. Litiges

En cas de litige non prévu par le présent règlement intérieur, le comité directeur tranchera. Sa décision sera sans appel.

Dans le but de soutenir les activités de notre club de rugby et d'encourager l'engagement des familles, nous sollicitons votre aide. Les joueurs du Rugby Santé auront l'opportunité de participer de plusieurs façons à la vie du club, notamment :

- Aide à la buvette: Tenir la buvette lors des matches et des événements du club.
- Support logistique: Aider à la mise en place et au démontage des équipements.
- Organisation d'événements : Contribuer à l'organisation des compétitions, des tournois et des événements sociaux.
- Encadrement et animation: Aider à superviser les enfants de l'Ecole De Rugby lors des sorties ou des entraînements.

Date :

Signature du joueur :



Dossier d'inscription

Nouveau Licencié Rugby - Santé

Charte des Droits et Devoirs du Joueur de Rugby

Introduction

Le joueur de rugby est au cœur du jeu et de la communauté rugbystique. Cette charte définit les droits et les devoirs des joueurs afin de garantir une pratique respectueuse, sécurisée et enrichissante du rugby, tout en promouvant les valeurs fondamentales de ce sport.

1. Droits du Joueur

1.1 Formation et Développement

- Accès à la Formation : Droit à une formation continue pour développer ses compétences techniques, tactiques et physiques.
- Soutien des Entraîneurs : Droit de recevoir un encadrement et un soutien adéquat de la part des entraîneurs.

1.2 Conditions de Pratique

- Équipements et Infrastructures : Droit d'avoir accès à des équipements et des infrastructures adaptés et sécurisés.
- Sécurité : Droit de jouer dans un environnement sûr, où les risques de blessures sont minimisés.

1.3 Participation et Information

- Voix au Chapitre : Droit de participer aux décisions concernant l'équipe, y compris les stratégies de jeu et les choix de composition.
- Information : Droit d'être informé des objectifs, des programmes d'entraînement et des attentes des entraîneurs.

1.4 Respect et Équité

- Respect : Droit d'être respecté par les entraîneurs, les coéquipiers, les dirigeants et les supporters.
- Équité : Droit d'être traité de manière équitable et sans discrimination.

2. Devoirs du Joueur

2.1 Engagement et Responsabilité

- Assiduité et Ponctualité : Devoir de participer régulièrement et ponctuellement aux entraînements et aux matches.
- Préparation et Effort : Devoir de se préparer sérieusement et de donner le meilleur de soi-même à chaque occasion.

2.2 Respect des Règles et des Valeurs

- Respect des Règles du Jeu : Devoir de respecter les règles du rugby et les décisions des arbitres.
- Valeurs du Rugby : Devoir d'incarner les valeurs du rugby telles que le respect, la solidarité, le fair-play et l'esprit d'équipe.

2.3 Comportement et Attitude

- Comportement Exemplaire : Devoir de se comporter de manière exemplaire, tant sur le terrain qu'en dehors, en respectant les coéquipiers, les adversaires, les arbitres et les supporters.
- Attitude Positive : Devoir de maintenir une attitude positive et constructive, en encourageant et en soutenant ses coéquipiers.

2.4 Communication et Collaboration

- Communication : Devoir de communiquer ouvertement et respectueusement avec les entraîneurs, les coéquipiers et les dirigeants.
- Collaboration : Devoir de travailler en équipe et de contribuer à l'esprit collectif, en favorisant la cohésion et la solidarité.

2.5 Sécurité et Santé

- Prévention des Blessures : Devoir de signaler toute blessure ou malaise aux entraîneurs et de suivre les recommandations médicales.
- Hygiène de Vie : Devoir de maintenir une hygiène de vie compatible avec la pratique du rugby, en adoptant une alimentation équilibrée et en évitant les comportements à risque.

Date :

Signature du joueur :



CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU RUGBY

Rappel : La version originale de ce certificat est à remettre à l'association dans laquelle vous sollicitez une licence pour la saison 2022/2023. Une version scannée du certificat est à déposer sur le site www.ovale2.ffr.fr, au stade de l'étape 4 du formulaire dématérialisé de demande de licence

Note à l'attention des médecins :

Le Comité Médical de la FFR a rédigé le document « Visite médicale de non contre-indication à la pratique du rugby / Aide à la consultation » que peut être consulté sur le site www.ffr.fr à la rubrique : **JOUER AU RUGBY / INFORMATIONS MEDICALES.**

Je soussigné(e),

Nom, prénom : _____ Téléphone : _____

Titre et qualification : _____

Adresse : _____

atteste que _____, né(e) le _____

ne présente aucune contre-indication cliniquement décelable :

<input type="checkbox"/>	A la pratique du rugby en compétition, <u>y compris aux postes de 1^{ère} ligne</u>
<input type="checkbox"/>	A la pratique du rugby en compétition, <u>sauf aux postes de 1^{ère} ligne</u>
<input type="checkbox"/>	A la pratique du rugby <u>avec plaquage adapté</u> , hors compétition (loisir)
<input type="checkbox"/>	A la pratique du rugby <u>sans plaquage</u> (rugby à 5 et <i>beach</i> rugby), en compétition et hors compétition (loisir) : <input type="checkbox"/> <i>Beach Rugby</i> <input type="checkbox"/> Rugby à 5 – option « Loisir / Bien-être » <input type="checkbox"/> Rugby à 5 – option « Santé » (sport sur ordonnance)
<input type="checkbox"/>	A la pratique du rugby éducatif (garçons de moins de 14 ans et filles de moins de 15 ans)
<input type="checkbox"/>	A la pratique de l'arbitrage en compétition
<input type="checkbox"/>	Pour encadrer (éducateur, entraîneur, préparateur physique)

N.B. : tout certificat médical établissant une absence de contre-indication à la pratique du rugby en compétition vaut établissement d'une absence de contre-indication à la pratique du rugby loisir, de l'arbitrage en compétition et pour entraîner.

Le présent certificat a été établi à la demande du patient (ou de son représentant légal) et lui a été remis en main propre.

Aucune rature n'est autorisée.

Date : _____

Signature et cachet obligatoires du praticien :



Equipements vestimentaires

Chers joueurs et parents,

Dans le cadre de la commande de nouveaux équipements pour cette saison, nous avons besoin de connaître vos tailles. Merci de bien vouloir compléter ce formulaire avec soin pour que chacun puisse recevoir un matériel adapté.

Informations Personnelles :

- Nom et Prénom du Joueur : _____
- Catégorie : _____
- Numéro de Téléphone : _____

Choix des Tailles :

1. Maillot de rugby :



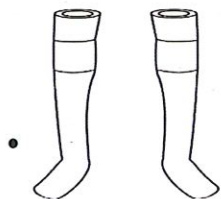
- Taille (ex : XS, S, M, L, XL, XXL) : _____
- _____

2. Short de rugby :



- Taille (ex : XS, S, M, L, XL, XXL) : _____
- _____

3. Chaussettes de rugby :



- Pointure (ex : 35-38, 39-42, 43-46) : _____
- _____

Merci de remplir ce document et de le retourner à :

Melissa Chami pour Ecole De Rugby et à

Maxime Martin pour le Rugby à 5 avant **le 28 septembre 2024**

Sportivement,

L'équipe du Rugby Maxilly Pays d'Évian - 167 Chemin du pré de la Fin - 74500 Maxilly Sur Léman



Saison 2024 - 2025

Tarification :

Catégorie	Horaire d'entraînement Arrivée vestiaire 15 minutes avant le début	Licence assurance / cotisation
<i>Baby rugby</i>	<i>Mercredi de 17h30 à 18h30</i>	<i>100 €</i>
<i>U6</i>	<i>Mercredi de 17h30 à 19h Samedi de 9h30 – 11h00</i>	<i>140 €</i>
<i>U8</i>	<i>Mercredi de 17h30 à 19h Samedi de 9h30 – 11h00</i>	<i>200 €</i>
<i>U10</i>	<i>Mercredi de 17h30 à 19h Samedi de 9h30 – 11h00</i>	<i>200 €</i>
<i>Rugby à 5</i>	<i>Mardi de 19h00 à 20h30</i>	<i>75 €</i>
<i>Entraîneurs et dirigeants</i>		<i>50 €</i>

Dotation :

Pour chaque licence, un t-shirt du club, un short et une paire de chaussettes sont offerts. Merci d'indiquer les tailles de vêtements aux encadrants.

Dons / Réductions fiscales :

Diminuez votre impôt sur le revenu en soutenant le Rugby Maxilly Pays d'Évian

Si vous êtes imposables, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de **66%** du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Réduction cotisation :

1. Famille : à partir du 2eme licencié, remise de 15€ par licencié
2. Pass'sport : Sur présentation du courrier original du ministère chargé des Sports, une réduction de 50€ sera appliquée sur la licence.

Règlement cotisation :

Le règlement peut s'effectuer au club en espèce, carte bancaire ou chèque libellé à l'ordre du Rugby Maxilly Pays d'Évian. Dans ce dernier cas, le paiement en plusieurs chèques est possible, à répartir selon votre convenance, dernière échéance d'encaissement **décembre 2024**.

